



E. LEFEUVRE – S. MARC – M. TOURNIER – A. DEVIDAL

Notaires associés :

E. LEFEUVRE
S. MARC
M. TOURNIER
A. DEVIDAL

Successeurs de René
& Pierre LEFEUVRE

Notaires :

E. BROCHIER
S. AMAR
H. CHEVRIER
L. ZANET
L. BARBIER
M.C. BOIS-DE-FER
M. CARBON
F. FERRIER

LISTE DES PIÈCES ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE DONATION

I – ETAT CIVIL

- Livret(s) de famille (ou livrets de famille de toutes les unions en cas de pluralité de mariages, ou concubinage, pacs, etc...)
- Contrat(s) de mariage : contrat initial et modificatifs
- Convention PACS : contrat initial et modificatifs ; et récépissé d'enregistrement au Tribunal d'Instance
- Jugement(s) de divorce s'il y a lieu,
- Adresse et profession de chaque partie (joindre un justificatif de domicile de moins d'un mois)
- Carte d'identité nationale de chaque partie

En présence d'un majeur placé sous un régime de protection (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice), merci de bien vouloir fournir le jugement de placement sous mesure de protection.

II – DONATION

- Pour les biens immobiliers :
 - Titres de propriété de chaque immeuble (maison, terrain, appartement, etc.)
 - En cas de construction individuelle : permis de construire, déclaration(s) d'achèvement des travaux, certificat(s) de conformité...
 - En cas de bien en copropriété : règlement de copropriété, procès-verbal de la dernière Assemblée Générale et dernier relevé de charges
 - En cas de bien en lotissement : cahier des charges et règlement du lotissement, et dernier relevé de charges s'il y a lieu
 - Deux estimations distinctes (2 agences immobilières)En cas de copropriété et/ou lotissement, l'évaluation doit préciser le numéro des lots concernés.
Si l'un des biens est loué, merci de bien vouloir fournir une évaluation tenant compte de la valeur vénale du bien compte tenu de cette location et de la valeur vénale sans la location
 - En cas de bien loué : contrat de bail et dernière quittance de loyer
- Donations déjà consenties (actes notariés, dons manuels déclarés auprès des impôts), même si elles ont plus de 15 ans

A réception des pièces et ensuite de leur analyse, il est possible que des éléments complémentaires vous soient demandés.